

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2009.**

**Présents** : Tous les membres en exercice à l'exception de Muriel GOYER, pouvoir à Stéphane AUCRETERRE et de Philippe LEMAITRE.

**Secrétaire** : Stéphane AUCRETERRE.

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis d'un montant de 330.25 € HT pour la fourniture et la pose d'une alarme incendie supplémentaire à l'école.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire avec la DDE qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.
- Accepte le devis de l'entreprise FACILIT d'un montant de 1 406.50 € TTC pour l'achat de chaises à la bibliothèque.
- Accepte le devis de l'entreprise LEBOURGEOIS-FAUTRAT d'un montant de 691.06€ TTC pour changer la fenêtre du logement de l'épicerie.
- décide de ne pas prêter le matériel communal aux particuliers et de fixer certaines conditions de prêt aux associations.
- Fixe la date des vœux du Maire au dimanche 3 janvier 2010 et autorise celui-ci à régler les factures correspondantes.
- Autorise Mme ANGE Françoise à ouvrir une barrière dans le mur de l'ancien calvaire pour avoir un accès direct à la parcelle B140 en passant par la parcelle B 139 qui est communale.
- Donne l'autorisation à l'ouverture d'un « vestiaire » au 8 allée des Myosotis pour le dépôt de vêtements.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Ay pour être affiché le 10 décembre 2009 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**A SAINT GERMAIN SUR AY, le 10 décembre 2009.**  
LE MAIRE.